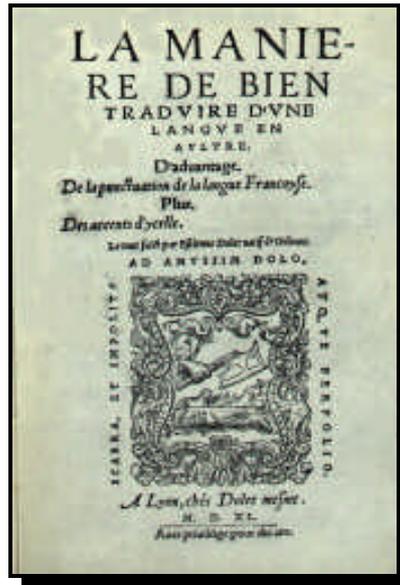


LA MANIERE DE BIEN TRADUIRE D'UNE LANGUE EN AULTRE

Étienne Dolet

1540



LA MANIERE DE BIEN TRADUIRE D'UNE LANGUE EN AULTRE.

Auth eur Estienne Dolet natif d'Orleans.



La maniere de bien traduire d'une langue en aultre requiert principalement cinq choses.

La premiere reigle pour bien traduire.

En premier lieu, il fault, que le traducteur entende parfaitement le sens, & matiere de l'auth eur, qu'il traduit: car par ceste intelligence il ne sera iamais obscur en sa traduction: & si l'auth eur, lequel il traduit, est aulcunement scabreux, il le pourra rendre facile, & du tout intelligible. Et de ce ie te vois bailler exemple familierement. Dedans le premier Livre des questions Tusculanes de Ciceron il y a ung tel passage Latin. Animum autem animam etiam fere nostri declarant nominari. Lieu de Ciceron interprete. Nam & agere animam, & efflare dicimus: & animosos, & bene animatos: & ex animi sententia. Ipse autem animus ab anima dictus est.

Traduisant cest Oeuvre de Ciceron i'ay parlé, comme il s'ensuict. Quant à la difference (dy ie) de ces dictiones animus, & anima, il ne s'i fault point arres ter: car les facons de parler Latines, qui sont deduictes de ces deux mots, nous donnent à entendre, qu'ilz signifient presque une mesme chose. Et est certain, que animus est dict de anima: & que anima est l'organe de animus: comme si tu voulois dire la vertu, & instruments vitaulx estre origine de l'esprit: & iceluy esprit estre ung effect de ladicte vertu vitale. Dy moy (toy qui entend Latin) estoit il possible de bien traduire ce passage, sans une grande intelligence du sens de Ciceron. Or saiche doncques, qu'il est besoing, & necessaire à tout traducteur d'entendre parfaitement le sens de l'auth eur, qu'il tourne d'une langue en aultre. Et sans cela il ne peult traduire seurement, & fidellement.

La seconde reigle.

La seconde chose, qui est requise en traduction, c'est, que le traducteur ait parfaicte congnoissance de la langue de l'auth eur, qu'il traduit: & soit pareillement excellent en la langue, en laquelle il se met a traduire. Par ainsi il ne violera, & n'amoin drira la maiesté de l'une, & l'aultre langue. Cuydes tu, que si ung homme n'est parfait en la langue Latine, & Francoyse, il puisse bien traduire en Francoys quelcque oraison de Ciceron. Chascune langue a ses proprietés. Entends, que chascune langue a ses proprietés, translations en diction, locutions, subtilités, & vehemences à elle

particulieres. Lesquelles si le traducteur ignore, il faict tort à l'auteur, qu'il traduit: & aussi à la langue, en laquelle il le tourne: car il ne represente, & n'exprime la dignité, & richesse de ces deux langues, desquelles il prend le manîment.

La tierce reigle.

Le tiers poinct est, qu'en traduisant il ne se fault pas asservir iusques à la, que lon rende mot pourmot. Et si aulcun le faict, cela luy procede de pauvreté, & deffault d'esprit. Car s'il a les qualiés dessusdictes (lesquelles il est besoing estre en ung bon traducteur) sans avoir esgard à l'ordre des mots il s'arrestera aux sentences, & fera en sorte, que l'intention de l'auteur sera exprimée, gardant curieusement la propriété de l'une, & l'autre langue. Et par ainsi c'est superstition trop grande (diray ie besterie, ou ignorance) de commencer sa traduction au commencement de la clausule: mais si l'ordre des mots perverti tu exprimes l'intention de celui, que tu traduis, aulcun ne t'en peult reprendre. C'est follie de vouloir rendre ligne pour ligne, ou vers pour vers. Je ne veulx taire icy la follie d'aulcuns traducteurs: lesquelz au lieu de liberté se submettent à servitude. C'est assavoir, qu'ilz sont si sots, qu'ilz s'efforcent de rendre ligne pour ligne, ou vers pour vers. Par laquelle erreur ilz depravent souvent le sens de l'auteur, qu'ilz traduisent, & n'expriment la grace, & perfection de l'une, & l'autre langue. Tu te garderas diligemment de ce vice: qui ne demonstre aultre chose, que l'ignorance du traduceur.

La quarte reigle.

La quatriesme reigle, que ie veulx bailler en cest endroit, est plus à observer en langues non reduictes en art, qu'en aultres. L'appelle langues non reduictes encores en art certain, & repceu: comme est la Francoyse, l'Italienne, l'Hespaignole, celle d'Allemaigne, d'Angleterre, & aultres vulgaires. Il se fault garder d'usurper mots trop approachants du Latin. S'il advient doncques, que tu traduises quelcque Livre Latin en ycelles (mesmement en la Francoyse) il te fault garder d'usurper mots trop approachants du Latin, & peu usités par le passé: mais contente toy du commun, sans innover aulcunes dictions follement, & par curiosité reprehensible. Ce quen aulcuns font, ne les ensuy en cela: car leur arrogance ne vault rien, & n'est tolerable entre les gens scavants. La langue Grecque, ou Latine est trop plus riche en dictions, que la Franscoyse. Pour cela n'entends pas, que ie dye, que le traducteur s'abstienne totalement de mots, qui sont hors de l'usage commun: car on scait bien, que la langue Grecque, ou Latine est trop plus riche en dictions, que la Franscoyse. Qui nous contrainct souvent d'user de mots peu frequentés. Mais cela se doibt faire a l'extreme necessité. Je scay bien en oultre, qu'aulcuns pourroient dire, que la plus part des dictions de la langue Francoyse est derivée de la Latine, & que si noz

Predecesseurs ont heu l'autorité de les mettre en usage, les modernes, & posterieurs en peuvent aultant faire. Tout cela se peult debattre entre babillarts: mais le meilleur est de suivre le commun langage. En mon Orateur Francoys ie traicteray ce poinct plus amplement, & avec plus grand' demonstration.

La cinquiesme reigle.

Venons maintenant à la cinquiesme reigle que doibt observer ung bon traducteur. Laquelle est de si grand' vertu, que sans elle toute composition est louree, & mal plaisante. Nombres oratoires. Mais qu'est ce, qu'elle contient. Rien aultre chose, que l'observation des nombres oratoires: c'est asscavoir une liaison, & assemblément des dictions avec telle douceur, que non seulement l'ame s'en contente, mais aussi les oreilles en sont toutes ravies, & ne se faschent iamais d'une telle harmonie de langage. D'yceulx nombres oratoires ie parle plus copieusement en mon Orateur: parquoy n'en feray icy plus long discours. Et de rechef advertiray le traducteur d'y prendre garde: car sans l'observation des nombres on ne peult estre esmerveillable en quelcque composition que ce soit: & sans yceulx les sentences ne peuvent estre graves, & avoir leur poix requis, & legitime. Car pense tu, que ce soict asses d'avoir la diction propre, & elegante, sans une bonne copulation des mots. Je t'advie, que c'est aultant que d'ung monceau de diverses pierres precieuses mal ordonnées: lesquelles ne peuvent avoir leur lustre, à cause d'une collocation impertinente. Ou c'est aultant, que de divers instruments musicaulx mal conduicts par les ioueurs ignorantz de l'art, & peu congnoissantz les tons, & mesures de la musique. En somme, c'est peu de la splendeur des mots, si l'ordre, & collocation d'yceulx n'est telle, qu'il appartient. En cela sur tous fut iadis estimè Isocrate Orateur Grec: & pareillement Demosthene. Entre les Latins Marc Tulle Ciceron à este grand observateur des nombres. Mais ne pense pas, que cela se doibve plus observer par les Orateurs, que par les Historiographes. Et qu'ainsi soit, tu ne trouveras Cæsar, & Salluste moins nombreux, que Ciceron.

Conclusion quant à ce propos, sans grande observation des nombres ung Auteur n'est rien: & avec yceulx il ne peult faillir a avoir bruict en eloquence, si pareillement il est propre en diction, & grave en sentences, & en arguments subtil. Qui sont les poincts d'ung Orateur parfaict, & vrayment comblé de toute gloire d'eloquence.